



ARRÊTÉ DU MAIRE N°JU202693

Portant réouverture de l'établissement "Pedra Alta" à la suite de travaux de mise en conformité du fait d'un incendie

Le Maire de la Commune de Saint Jean de la Ruelle,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2212-1 et L. 2212-2 ;

Vu le Code de la construction et de l'habitation ;

Vu le courrier électronique envoyé par le SDIS 45 le 15 juin 2026,

Vu le procès-verbal de la commission de sécurité,

Considérant que des réparations ont été effectuées suite à l'incendie survenu le 05/06/2026 dans les locaux de l'établissement « Pedra Alta » ;

Considérant que les réparations permettent d'assurer la sécurité des personnes ;

ARRÊTE :

Article 1 – Réouverture de l'établissement

L'établissement « Pedra Alta », sis 152 Rue Charles Beauhaire, 45140 Saint-Jean-de-la-Ruelle, est réouvert au public à compter de la notification du présent arrêté.

Article 2 – Exécution

Le propriétaire, l'exploitant de l'établissement, le Directeur général des services, le Chef de la Police municipale ainsi que les services de la Gendarmerie nationale / Police nationale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 3 – Notification et publicité

Le présent arrêté sera notifié à l'exploitant de l'établissement « Pedra Alta » et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Saint Jean de la Ruelle,
Le 17 juin 2026.

Fabien RIVIERE DA SILVA
Maire de Saint Jean de la Ruelle
Vice-président d'Orléans Métropole

Le Maire :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la présente notification,
Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible sur le site internet <http://www.telerecours.fr>

Notifié à l'intéressé(e) le

HOTEL de VILLE : 71 rue Charles Beauhaire B.P.74. 45142 SAINT JEAN DE LA RUELLE CEDEX - TEL. 02 38 79 33 00 TELECOPIE 02 38 79 33 62

E.MAIL : cabinet.maire@ville-saintjeandelaruelle.fr - SITE INTERNET : www.ville-saintjeandelaruelle.fr

Toute correspondance doit être adressée à Monsieur le Maire